

DELIVREE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2° du 1 de l'article 6 de la loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018  
Qualité des actions concourant au développement des compétences

**EIDO – Centre de soin des traumatismes et des  
violences**

1 Rue Alfred de Vigny – 75008 PARIS

N° SIRET : 793 074 006 00016

N° déclaration d'activité : 11 75 51165 75

**Satisfait aux exigences définies par**

- Article 1 du décret N° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle modifié
- Le Décret 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences modifié
- Articles 1 et 3 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit modifié
- Le Règlement de certification en vigueur disponible sur le site internet Socotec Certification France

**Pour la ou les catégorie(s) d'action suivante(s)**

- L. 6313-1 – 1° : Les actions de formation
- L. 6313-1 – 2° : Les bilans de compétences
- L. 6313-1 – 3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie
- L. 6313-1 – 4° : Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

**Délivré le :** 20/05/2022

**Valable jusqu'au :** 19/05/2025

*(Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences applicables)*  
Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. Il pourra être suspendu ou retiré avant sa date d'échéance dans les cas prévus à l'article 5 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du code du travail.

La validité réelle d'un certificat Socotec Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de Socotec Certification France à l'adresse :

[www.socotec-certification-international.fr](http://www.socotec-certification-international.fr)

**Thomas HENNION** Directeur Opérationnel

